

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
2026 - SESSION NORMALE

CYBERSECURITE, INFORMATIQUE ET RESEAUX ELECTRONIQUE (25519)

METROPOLE - LA REUNION - MAYOTTE

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

EPREUVES	DATES	DUREE	HEURE DE PARIS	NATURE
Epreuves d'enseignement général				
Français - U51	Judi 28 mai 2026	3 h	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Judi 28 mai 2026	2 h 30	14 h - 16 h 30	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Vendredi 29 mai 2026	2 h	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Economie-gestion - U33	Vendredi 29 mai 2026	2 h	14 h - 16 h	écrite
Prévention - santé - environnement - U34	Lundi 1er juin 2026	2 h	8 h 30 - 10 h 30	écrite
Langue vivante A - U4 (1) <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mercredi 20 mai 2026	Ecrite : 1 heure Orale : 10 minutes	14 h - 15 h 10 min	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12 <i>Sous-épreuves ponctuelles pour les non habilités au CCF</i>	Du lundi 11 au vendredi 22 mai 2026 A partir de 8 h	Durée : 1 heure Durée : 1 heure		écrite et pratique sur support informatique
Projet	A partir du Mercredi 24 juin 2026	Durée globale : 15 minutes - présentation : 5 minutes - questions : 10 minutes		orale
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies			pratique
Epreuve E2 : épreuve technologique				
Réalisation et maintenance de produits électroniques - U2 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies		Durée : 3 heures	pratique
Epreuve E3 : épreuve professionnelle				
Mise en œuvre de réseaux informatiques - U31 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies		Durée : 3 heures	pratique
Valorisation de la donnée et cybersécurité - U32 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies		Durée : 3 heures	pratique
Epreuve facultative				
Epreuve facultative de langue vivante - UF1 (2)	A l'initiative des académies		Durée globale : 20 minutes	orale

(1) La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

A renseigner avant validation des calendriers : sélectionner OUI / NON dans le menu déroulant

Epreuves écrites professionnelles communes avec Martinique-Guyane	NON : Pas d'alignement
Epreuves écrites professionnelles communes avec Guadeloupe	NON : Pas d'alignement
Epreuves écrites professionnelles communes avec Polynésie-française	NON : Pas d'alignement